



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Examens et
concours

DEC 4

Bureau des
concours

**La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités**

Vu le Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie

Vu l'arrêté rectoral du 27 septembre 2024 relatif à l'ouverture de la session 2025 de l'examen du CAPPEI par la voie de la VAEP.

ARRETE

Article 1er : sont déclarés admis à concourir au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle, session **2025**, les candidats dont les noms suivent :

1^{er} degré

BALLEVRE Audrey
BART Marie-Sylvania
BETOURET-CANDAU Elodie
BIALIK Jacques
BOUNEOU Myriam
BOUSSAT Héloïse
BRETON Dorine
CHRETIEN Maud
CLARA Christelle
DANTIN Stéphanie
DE MISSY Sabine
DESBOS Thomas
DUMAS Olivier
ELLILI Sonia
FABIEN Nathalie
FAUCHET Claire
FAURE Vanessa
FERBAYRE Claudia
FROMY Anaïs
GEREMY Isabelle
GODIN Marie-Alice
GRAS Stéphanie
GUILHERMET Charlie
GUILLOT Céline
JAILLARDON Clotilde
LAFOURCADE Frédéric
LANGLOIS Cindy
LAVIELLE Charlotte
LE BRIGANT Delphine

LELARGE Florence
MARIOTTI Sophie
MARTIN Camille
MICHEL Fabrice
MINARD Pauline
MITSCHI Aline
MONBEIG Antoine
PASQUON Nathalie
PEZ Olivier
RESSOUCHE Céline
SALINAS Elise
STEVENS Catherine
THIBAUT Anna
VIAROUGE Aurélie

2nd degré

CHUSSEAU Benjamin
MICHELOT Amélie
PIANELLI Katia
STAVROWSKY Christine
TIJJA Houria

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'Académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 29 novembre 2024.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier HARMEL', with a long horizontal flourish underneath.